Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N°14435*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [] Récépissé de DICT
- [] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : POTASIAK Edith
Complément / Service :
Numéro / Voie : rue de Newcastle
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 54000 Nancy
Pays : France

N° consultation du téléservice : 20260327002230G
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant :
Personne à contacter (déclarant) : POTASIAK Edith
Date de réception de la déclaration : 27 / 03 / 2026
Commune principale des travaux : Chaudeney-sur-Moselle
Adresse des travaux prévus :

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : SAUR CENTRE EST Alsace-Loraine Nord
Personne à contacter :
Numéro / Voie : TSA 70 011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0662603098 Fax :

Éléments généraux de réponse

- [] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [x] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [] Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie *(voir liste des catégories au verso)* : ____ ____ ____ . Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

- [] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [x] Plans joints :

Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.					
		___ / ___ / _____	☐	_____ cm	
		___ / ___ / _____	☐	_____ cm	

- [] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / _____ à ___ h ___
 ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / _____)
- [] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ○ possible ○ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : POUR UN RDV SUR LE SITE, ADRESSER UN MAIL A : reperage.csp@saur.com 10 jours de préavis

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0356645509

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom :
Désignation du service :
Tél. : 0662603098

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : BERNAL AGRAY, Lina Maria
Signature : Signature certifiée Sogelink
Date : 27 / 03 / 2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Recommandations techniques et consignes de sécurité

Responsabilités générales

Tout travail commencé avant réception de la réponse à votre DICT engage votre responsabilité exclusive.

Les plans transmis font apparaître les ouvrages concernés par vos travaux. Vous devez prendre toutes dispositions pour :

- préserver ces ouvrages
- garantir la sécurité des personnes
- protéger l'environnement

⚠️ Attention : un endommagement peut provoquer de graves dangers (pression interne > 7 bars dans les canalisations d'eau potable, effluents nocifs dans les réseaux d'assainissement, etc.).

Plans et validité de la DICT

Les plans sont restitués sur le meilleur fond disponible, mais peuvent comporter des erreurs.

Pour les ouvrages en classe A, utilisez les coordonnées Lambert fournies avec la réponse.

Vérifiez toujours l'environnement et les affleurants (regards, chambres, bouches à clé, etc.).

Quand renouveler la DICT :

- Travaux supérieurs à 6 mois sans réunion périodique avec les exploitants
- Travaux non commencés dans les 3 mois suivant la consultation
- Travaux interrompus plus de 3 mois

Précautions pendant les travaux

L'accès aux canalisations et aux accessoires de surface doit rester libre jour et nuit.

Si un accessoire doit être déplacé, informez le gestionnaire :

- respectez ses consignes
- assurez à vos frais leur repositionnement et remise à la cote

Les travaux doivent être réalisés dans les règles, sans contrainte excessive ni interaction nuisible pour les ouvrages.

Repérage préalable des ouvrages

Les renseignements fournis sont indicatifs : des modifications de voirie ou de tracé peuvent exister.

Les branchements n'apparaissent pas systématiquement sur les plans.

Par défaut, la précision est de classe C (incertitude > 1,5 m).

À prendre en compte :

• Accessoires de surface (regards, tampons, plaques, bouches à clef) = indices de localisation

• Ils peuvent être déplacés ou dissimulés sans information au gestionnaire

• La position, profondeur, géométrie et nature des ouvrages doivent être confirmées par sondages manuels adaptés

⚠ **Certains anciens ouvrages ne sont pas protégés par grillage avertisseur. S'il existe, il doit être soigneusement remis en place.**

Demande de repérage complémentaire avec un délai de prévenance de minimum 10 jours :

Écrire à : reperage.csp@saur.com

Objet du mail : [N° département] – [Commune] – RDV [N° consultation DICT]

Exemple : 19 – BRIVE-LA-GAILLARDE – RDV 2020280501191T

Marquage/piquetage obligatoire signalez pendant toute la durée du chantier :

• le tracé des ouvrages
• la localisation des points singuliers (affleurants, changements de direction, etc.)

Attitude en cas de sinistre

En cas de dégradation imputable à vos travaux :

• avertissez immédiatement le gestionnaire

• facilitez les réparations (seul le gestionnaire est habilité à intervenir)

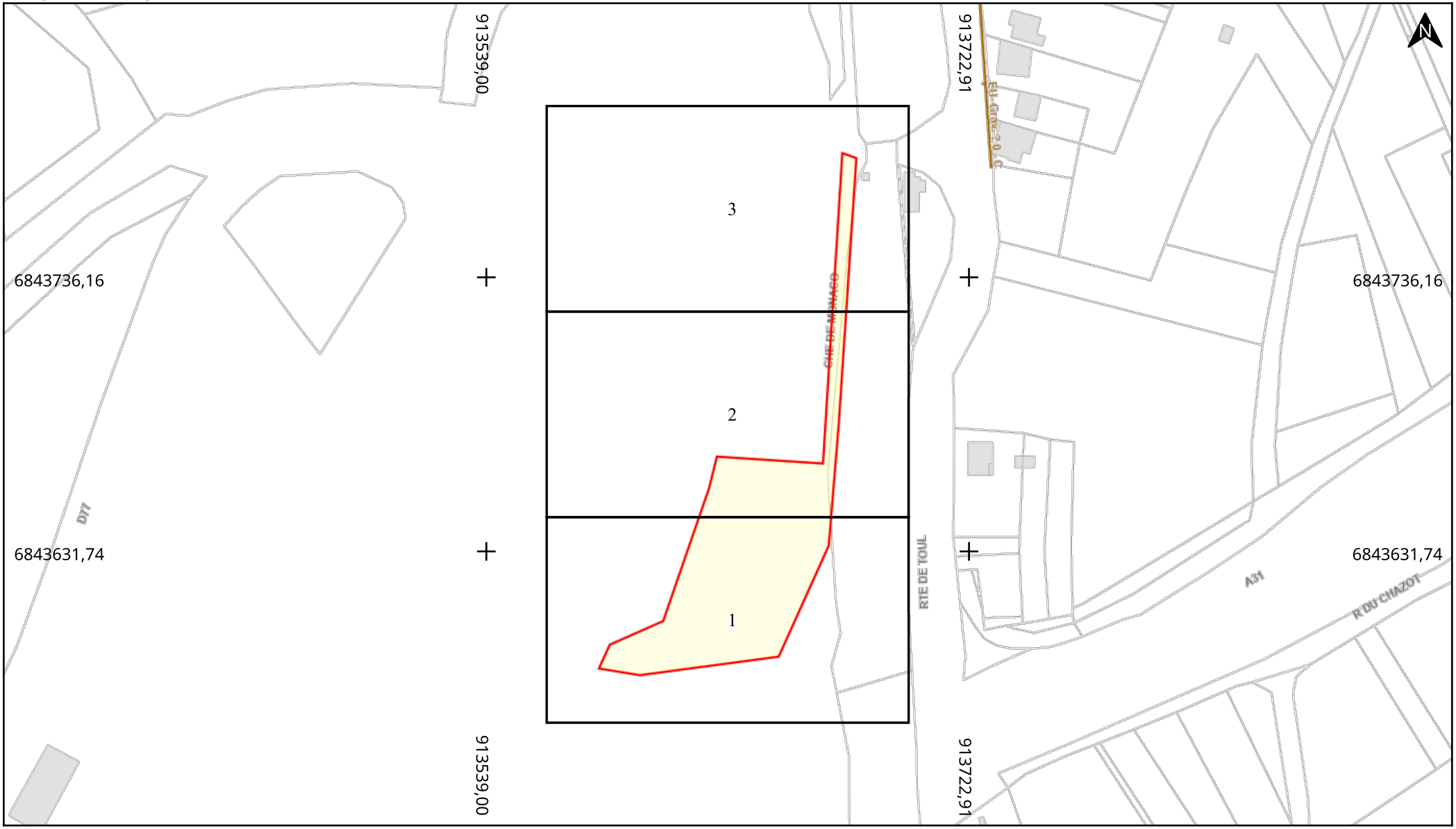
Une facturation sera émise (intervention, main-d'œuvre, fournitures).

⚠ **Le non-respect de ces consignes engage totalement votre responsabilité.**

Rappel légal – Article L1324-4 du Code de la santé publique :

« Le fait de dégrader des ouvrages publics destinés à recevoir ou à conduire des eaux d'alimentation ou de laisser introduire des matières susceptibles de nuire à la salubrité, dans l'eau […] servant à l'alimentation publique, est puni de trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende. »

Plan général - **Eau potable (EA), Assainissement (EU)**



Adresse :

54200 Chaudeney-sur-Moselle

Date d'édition : 27/03/2026 10:09

N° Consultation : 2026032700223TOG

Classe de précision: C (si non renseigné sur le réseau)

saur France

Légende :

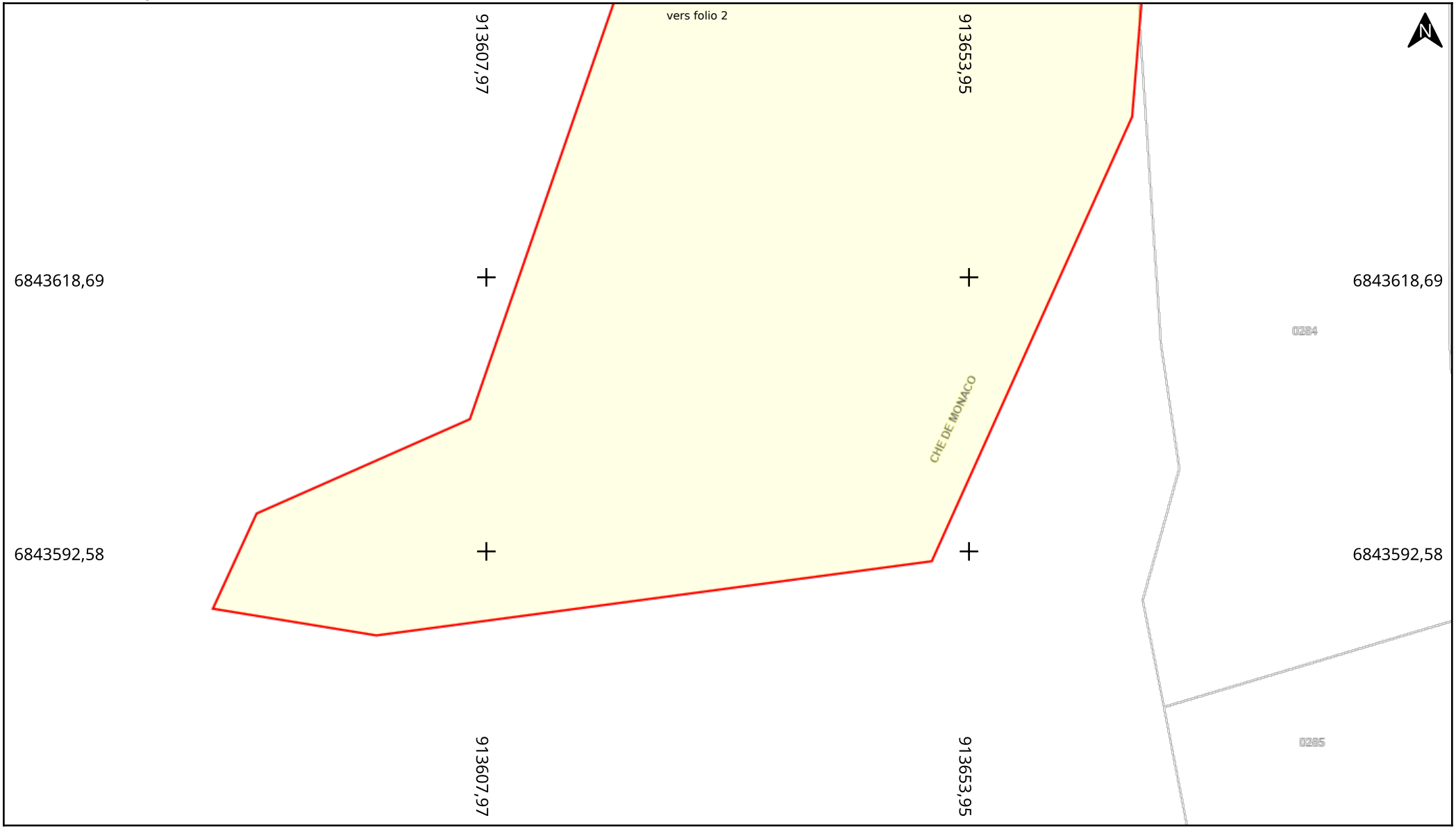
Voir page annexe

Echelle : 1:2000

0 20 40m

Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: RGF93 / Lambert 93 (EPSG:2154)



Adresse :

54200 Chaudeney-sur-Moselle

Date d'édition : 27/03/2026 10:09

N° Consultation : 2026032700223TOG

Classe de précision: C (si non renseigné sur le réseau)

saur France

Légende :

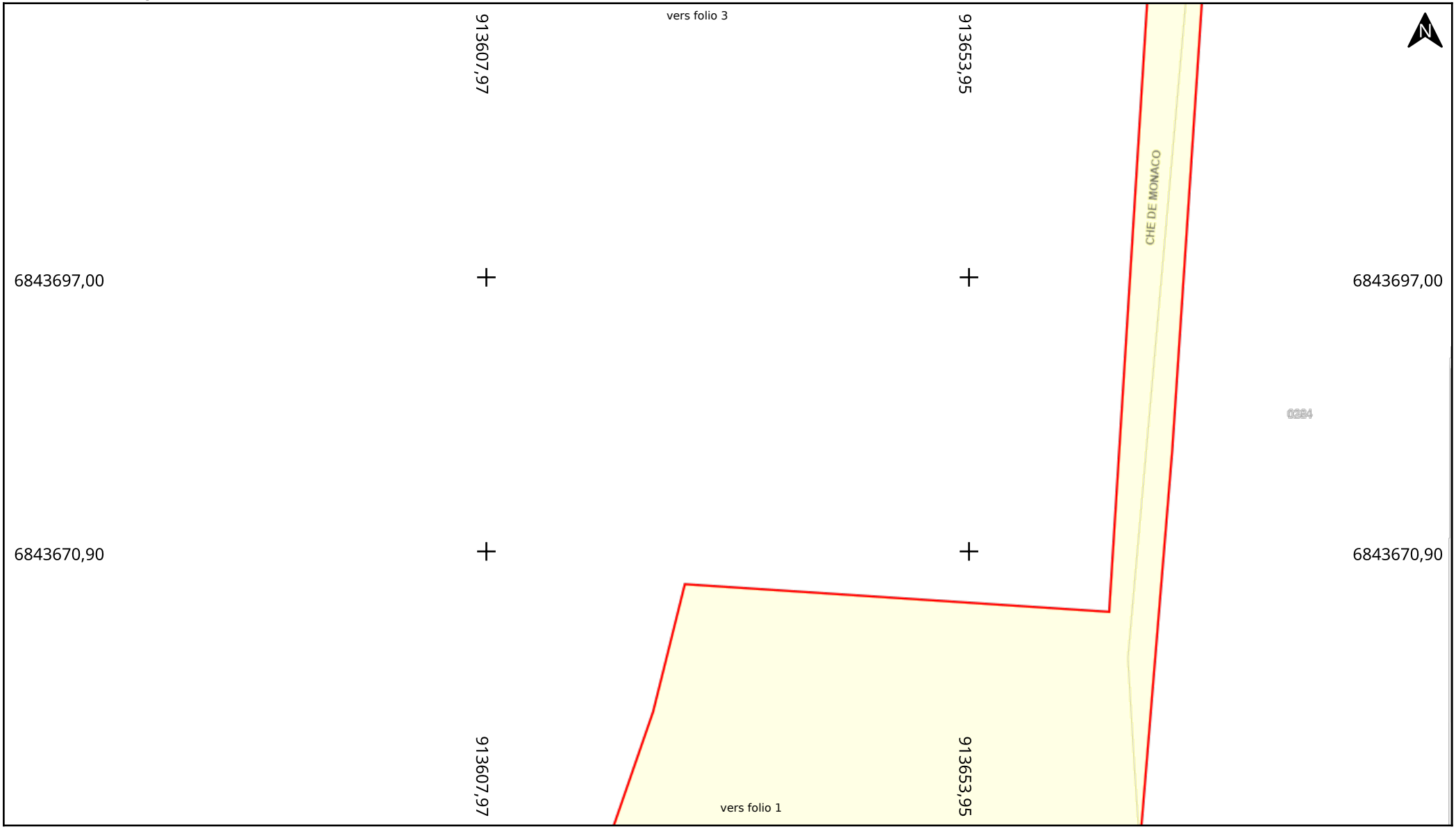
Voir page annexe

Echelle : 1:500

0 5 10m

Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: RGF93 / Lambert 93 (EPSG:2154)



BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite

Adresse :

54200 Chaudeney-sur-Moselle

Date d'édition : 27/03/2026 10:09

N° Consultation : 2026032700223TOG

Classe de précision: C (si non renseigné sur le réseau)

saur France

Légende :

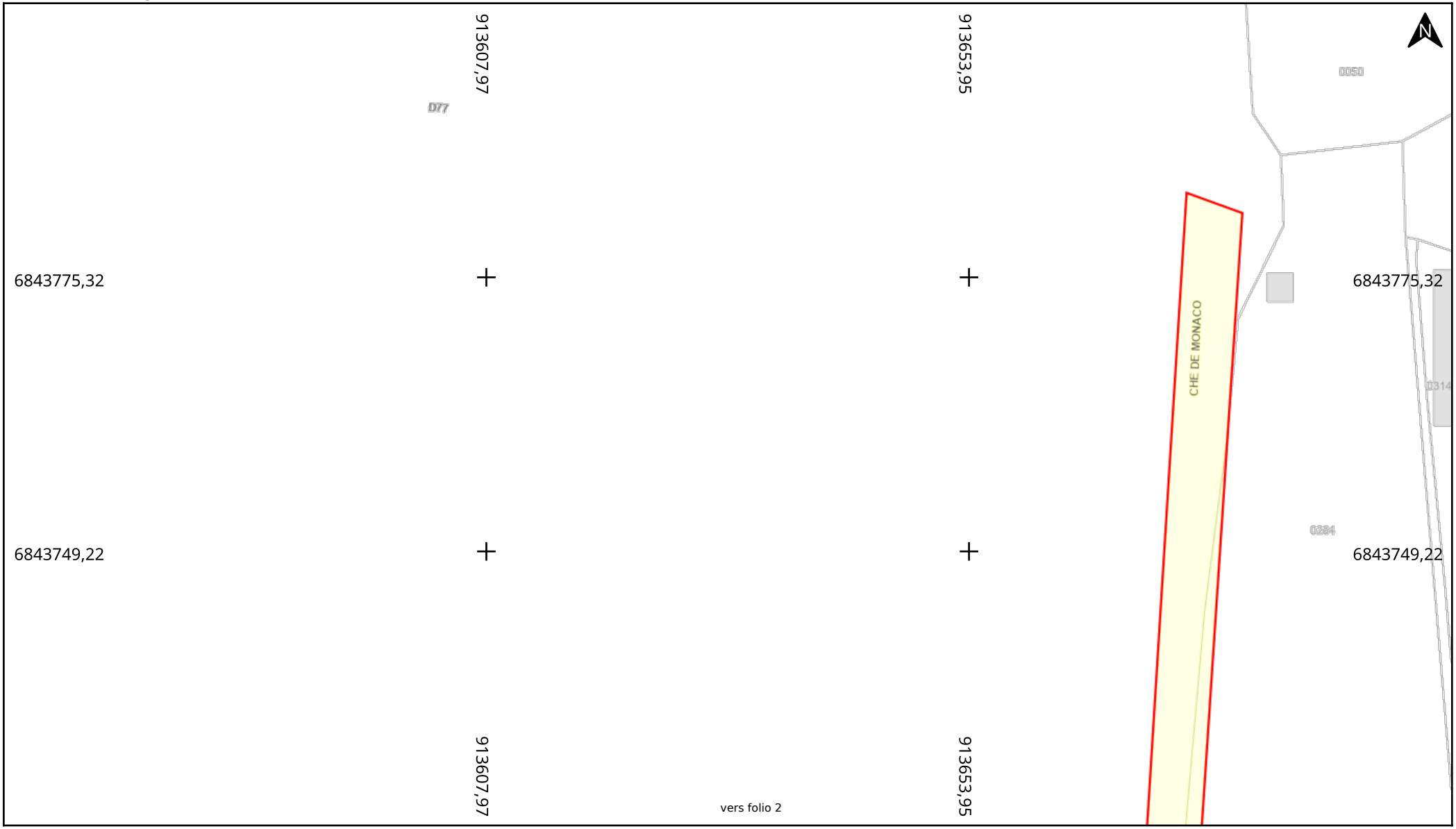
Voir page annexe

Echelle : 1:500

0 5 10m

Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: RGF93 / Lambert 93 (EPSG:2154)



Adresse :

54200 Chaudeney-sur-Moselle

Date d'édition : 27/03/2026 10:09

N° Consultation : 2026032700223TOG

Classe de précision: C (si non renseigné sur le réseau)

saur France

Légende :

Voir page annexe

Echelle : 1:500

0 5 10m

Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: RGF93 / Lambert 93 (EPSG:2154)